



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **ACPJS SA**, Rue du Château 13, 1023 Crissier
2. Date du prononcé de dissolution: 01.03.2013
3. Suspension de faillite: 09.12.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 24.01.2014
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 01.03.2013, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.
But : acquisition, conservation et archivage de films publicitaires ainsi que leur mise à disposition du public. La société peut également effectuer toutes activités dans le domaine du cinéma et de la publicité (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 07
1014 Lausanne Adm cant

01275975

